

Problématique du zonage dans la gestion de la Réserve de Biosphère de la Comoé en Côte d'Ivoire

[Zoning issues in the management of Comoé Biosphere Reserve in Ivory Coast]

GAUZE TOUAO K. Martine and KANGA Koco Marie-Jeanne

Centre de Recherche en Ecologie,
Université Nangui Abrogoua,
08 BP 109 Abidjan 08,
Abidjan, Côte d'Ivoire

Copyright © 2016 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: The Biosphere Reserve of Comoé (RBC), of vast 1,150 000 hectares contains many assets to safeguard the data of a representative sample of biodiversity. These assets can not hidden serious gray areas and gaps related to the clarification of zoning within RBC established since 1974. This study attempts to show that the fragile materialization limits exposes the park to the development of activities extraction of natural resources and compromising conservations objectives assigned to this space. The results obtained demonstrate that the RBC is subject to multiple desires on the part of local residents with the consequent presence of illegal activities including poaching, fishing and transhumance. The disregard of the limits of the various components of zoning contributing to this increase the human pressure on biodiversity. To remedy this sad fact, the zoning of redefinition is required for a better view of the different zones and operations.

KEYWORDS: Comoé Biosphere Reserve, anthropogenic pressure, natural resources, materialization limits.

RESUME: La Réserve de Biosphère de la Comoé (RBC), vaste de 1.150 000 hectares renferme de nombreux atouts garantissant la sauvegarde d'un échantillon représentatif de la diversité biologique. Ces atouts ne sauraient cachés de graves points d'ombre et des insuffisances liés à la clarification du zonage à l'intérieur de RBC établi depuis 1974. Cette présente étude tente de démontrer que la fragile matérialisation des limites expose le parc au développement d'activités d'extraction des ressources naturelles compromettant ainsi les objectifs de conservations assignés à cet espace. Les résultants obtenus attestent bien que la RBC est sujette à de multiples convoitises de la part des riverains avec pour conséquence la présence d'activités illégales dont le braconnage, la pêche et la transhumance. La méconnaissance des limites des différentes composantes du zonage contribue à accentuer cette pression anthropique sur la biodiversité. Pour remédier à ce triste constat, la redéfinition du zonage est nécessaire pour une meilleure vision des différentes zones et leur fonctionnement.

MOT-CLEFS: Réserve de Biosphère de la Comoé, pression anthropique, ressources naturelles, zonage, riverains.

1 INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire, de par sa situation géographique, bénéficie d'un milieu naturel caractéristique de la zone intertropicale et abrite l'une des plus grandes diversités biologiques de la région ouest-africaine. Pour conserver un échantillon représentatif de ce patrimoine naturel, treize aires protégées composées de parcs nationaux et réserves naturelles dont la (RBC) ont été créées.

Les réserves de biosphère sont des zones d'écosystèmes terrestres et côtiers/maritimes où, grâce à des systèmes de zonage et un aménagement des terres, la conservation des écosystèmes et de leur biodiversité se conjugue avec l'utilisation durable des ressources naturelles au profit des communautés locales. Elles constituent des outils incontournables, en termes d'aménagement du territoire, pour la conservation de la biodiversité à une échelle nationale et internationale (Joiris, 2001[1]). Les RB sont à la fois un concept et un outil d'aménagement du territoire et de gouvernance qui intègre des fonctions vitales pour l'atteinte du développement durable.

Dans la pratique, chaque réserve de biosphère comprend d'abord une aire centrale bénéficiant d'une protection à long terme et permettant de conserver la diversité biologique. Ensuite une zone tampon bien identifiée qui entoure ou jouxte l'aire centrale. Cette zone utilisée pour les activités compatibles avec la conservation. Enfin, une zone de transition flexible dite aussi aire de coopération, qui peut comprendre un certain nombre d'activités agricoles, d'établissements humains ou autres exploitations. Dans cette zone les communautés locales, agences de gestion, scientifiques, organisations non gouvernementales, groupements culturels travaillent ensemble pour gérer et développer durablement les ressources de la région (Documents MAB, 1974).

Le zonage est un outil indispensable de gestion d'une réserve de biosphère. Pour ce faire, sa définition doit faciliter la réalisation des objectifs de la réserve en prenant en compte la dimension des milieux naturels, des différentes logiques d'organisation et des dynamiques propres. Il s'agit donc d'objets répondant à la fois à des problématiques nationales, locales ou régionales mais aussi à des préoccupations mondiales, lesquelles ont été à l'origine de la création du réseau. Malheureusement, le découpage ne s'accompagne pas toujours de dispositions légales particulières. Alors en dépit des efforts consentis pour la création de parcs nationaux et des autres aires protégées, ces zones restent souvent menacées par les pressions croissantes exercées par les populations environnantes.

La RBC, avec une superficie de 1 150 150 ha, regorge un potentiel écologique inestimable qui lui a valu une attention particulière de la communauté scientifique et du monde de la conservation sur le plan international. Son inscription comme Réserve de la biosphère en 1982 et en site du Patrimoine mondial en 1983, en témoignent TAHOUX (T.M.) (2015, [2]). Elle offre aux populations riveraines une biodiversité riche et variée. Cependant, souvent mal perçue par les riverains celle-ci fait l'objet d'une exploitation abusive avec pour conséquence, l'épuisement de ses ressources. Cette menace qui pèse sur la biodiversité au sein des aires protégées est aggravée par l'épuisement des ressources dans l'espace rural.

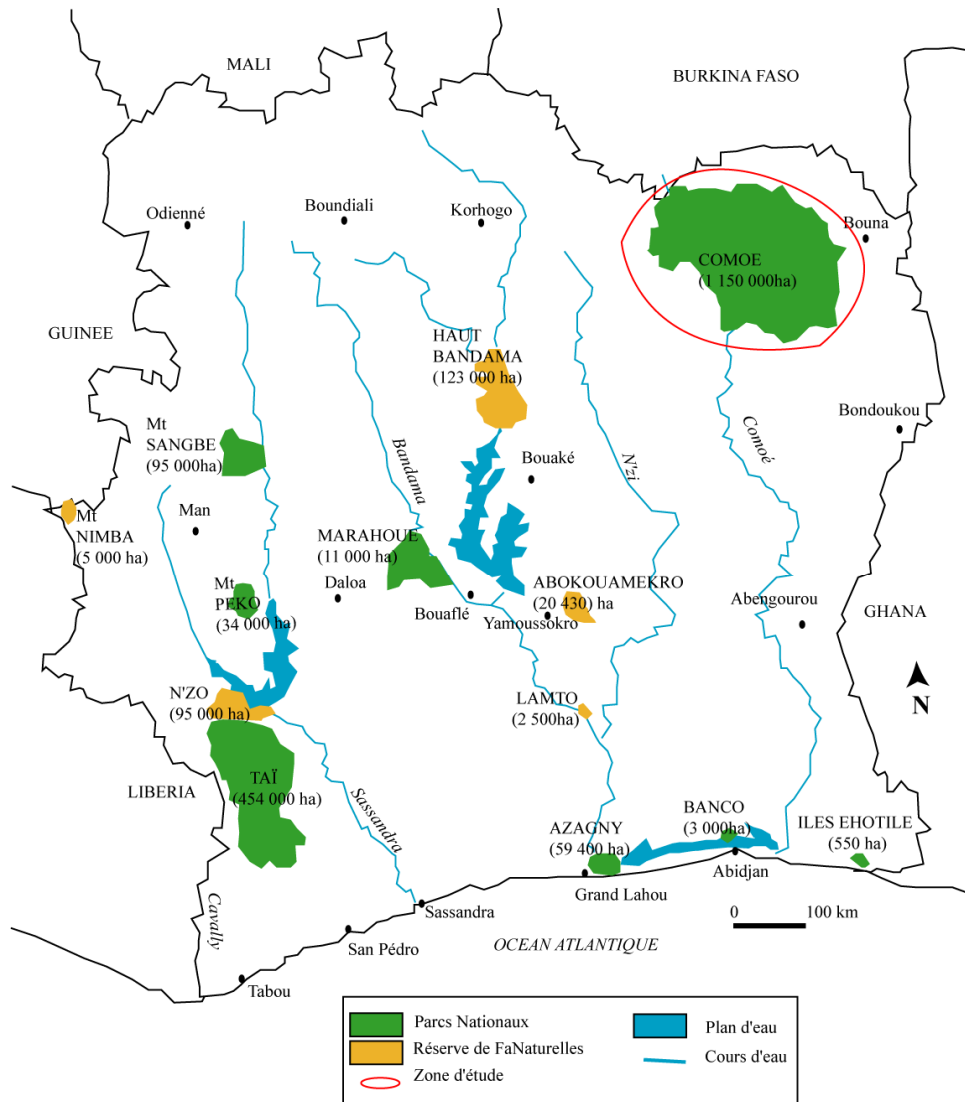
Afin de mieux cerner la dynamique du zonage de la RBC, ce travail qui porte sur la *«problématique du zonage dans la gestion de la réserve de biosphère de la Comoé en Côte d'Ivoire»* a été initié. Il a pour objectif global d'analyser l'applicabilité des trois zones dans la gestion durable de la biodiversité de la RBC.

2 METHODOLOGIE

2.1 PRESENTATION DU SITE D'ETUDE

2.1.1 CADRE GEOGRAPHIQUE DE LA RBC

Avec une superficie de 1.150.150 hectares, la RBC est l'une des plus grandes aires protégées d'Afrique de l'Ouest. Comprenant environ 8% de formation forestière et 92% de formation savanicole, elle est située dans le Nord-Est de la Côte d'Ivoire entre les latitudes 8°30' et 9°37' Nord et les longitudes 3°07' et 4°26' Ouest dans le domaine soudanais à la transition entre les secteurs sub-soudanais pour la plus grande partie et soudanais au Nord et Nord-Est (Figure 1).



Source: OIPR 2014 Conception GAUZE TAOUO/KANGA dessin: KANGA

Fig. 1. Présentation de la zone d'étude

La RBC est à cheval sur 5 Sous-préfectures qui sont Téhini au Nord, Bouna à l'Est, Nassian au Sud, Kong à l'Ouest et la Sous-préfecture de Dabakala, au Sud-ouest. Elle est traversée du Nord au Sud sur environ 200 km par le fleuve Comoé qui en est le principal élément hydrographique et tient son nom dudit fleuve, large de 100 à 200 m.

2.1.2 HISTORIQUE DU CLASSEMENT DE LA RBC : DU PARC DE LA REGION-NORD, SUBDIVISION DE BOUNA AU PARC NATIONAL DE LA COMOE

En 1926, simultanément à la création du « Parc-national de refuge » de la région de Taï au Sud-Ouest, il a été créé dans l'espace Comoé, sur la rive droite du fleuve, le « Parc refuge de la région nord » dans la subdivision de Bouna. Il est délimité par les villages Ouakorodigué, au Sud-Est, et Kounzé au Nord.

Par arrêté n°3603 S.F. du 3 novembre 1942, « ce parc refuge » a évolué en « Réserve de faune de Bouna ». Celle-ci s'est ainsi étendue et est officiellement destinée à être constituée en parc national ». Une « zone intermédiaire » appelée zone partielle est définie tout autour de ce futur parc, avec statut de réserve de faune.

Depuis 1968, « la réserve de faune de Bouna » a été érigée par décret en parc national de la Comoé avec une superficie de 1 150 000 ha à la suite du décret n°77-116 du 25 février 1977.

2.1.3 CARACTERISTIQUE DU MILIEU NATUREL

Le climat de la RBC est du type tropical subhumide soudanien de transition. Les pluviosités moyennes se situent entre 700 et 1200 mm/an. Le nombre moyen de jours pluvieux varie de 55 à 73 jours par an. Le climat connaît une longue saison sèche qui s'étend sur six à huit mois dont 3 à 5 mois durant lesquels sévit l'harmattan.

Pédologie : Dans l'ensemble, les sols de la RBC sont relativement pauvres et affectés par l'érosion. Ces sols sont pauvres en matière organique comme en éléments biogènes. La structure morpho-pédologique au Nord de la RBC montre que 75% des terres dans le département de Bouna ne sont pas favorables à l'agriculture. Ces caractéristiques n'ont pas favorisé une forte immigration dans la région et ont milité en faveur du classement de la RBC.

Hydrographie et relief : La RBC est traversée du Nord au Sud par le fleuve Comoé qui en est le principal élément hydrographique dont il porte le nom. En effet, c'est environ 87 % de la surface totale de la réserve qui sont drainés par ce fleuve, avec plusieurs affluents (Bavé, Kinkéné, Boin, Lingba, etc.). En plus de ces cours d'eau, on note de nombreuses marres à travers la RBC, dont la plupart s'assèchent pendant la saison sèche.

Diversité floristique : Dans l'ensemble, la RBC est dominée par les forêts claires et les savanes soudanaises. Le secteur soudanais, au nord, est dominé par la savane et le secteur subsoudanais, au sud, comporte des formations forestières sèches, des forêts galeries. Dans l'ensemble, la végétation se répartit comme suit : forêt dense sèche et forêt claire (6% de la superficie), savane boisée et forêt claire (30%), savane arborée et arbustive (50%) et savane herbeuse (14%). Les savanes sont régulièrement parcourues par les feux en période de saison sèche. La flore est composée de plus de 3864 espèces végétales dont les ligneux plus fréquents sont entre autres : *Isobertinia doka*, *Daniellia olivieri*, *Pterocarpus erinaceus*, *Uapaca togoensis*, *Parkia biglobosa*, *Vitellaria paradoxa*, etc (AKE ASSI, 2004[3]).

Diversité Faunique : Les savanes de la RBC sont peuplées par les grands herbivores et leurs prédateurs carnivores (lions, panthère, Hippotragues, Bubales, Cobes, Guib harnaché, divers céphalophes, buffles, éléphants de savanes (en disparition), phacochères, etc.), les oiseaux terrestres comme le grand calao d'Abyssinie, les outardes, les pintades et francolins, etc. Dans les forêts, on rencontre les espèces arboricoles dominées par les primates (singes et chimpanzés), et par quelques espèces forestières telles que les antilopes forestières. La RBC compte environ 232 espèces de mammifères dont 26 endémiques du bloc forestier; 710 espèces d'oiseaux ; 35 espèces de amphibiens ; 134 espèces de reptiles 70 espèces de poissons et 35 espèces de grenouilles (LAUGINIE, 2007[4]). Cette faune est quotidiennement soumise à un braconnage intensif des populations riveraines qui les débusquent très souvent à l'aide de feux mis à la savane. Ce qui constitue une forte menace pour la biodiversité de la RBC.

En somme, la grande richesse biologique du Parc National de la Comoé, due à la présence de nombreuses galeries forestières qui permettent à une faune de forêt de venir à la rencontre des communautés animales de la savane, lui a valu son classement, par l'UNESCO, de Réserve de Biosphère en 1982 et Site du Patrimoine Mondial en 1983.

2.1.4 CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUE DE LA POPULATIONS RIVERAINES DE LA RBC

2.1.4.1 POPULATIONS DE LA PERIPHERIE

Les populations de la région de la RBC sont constituées d'autochtones repartis en quatre groupes ethniques que sont : Koulango, Lobi, Djimini et Dioula. A ces quatre communautés principales, s'ajoutent quelques allogènes venus des pays voisins (Lobi du Burkina-Faso, Bozo du Mali, Awlan du Ghana) et des nomades Peuhl dont le nombre s'est accru à la suite des sécheresses de 1971-73 et 1982-84 (TAHOUX, (1996[5]).

2.1.4.2 ACTIVITES ECONOMIQUES

L'économie des populations riveraines de la RBC repose en grande partie sur l'agriculture. Elle est dominée par les exploitations familiales de type traditionnel constituant la source de revenus de 90 % de la population active. Les cultures vivrières sont dominées par l'igname, première source de revenu des populations. Le souci de diversification a conduit à l'introduction de la culture du riz, du coton, du palmier à huile, de l'anacarde et de la mangue greffée. Depuis près de deux décennies, l'anacarde occupe une place importante dans le paysage agricole réduisant, de ce fait, la disponibilité en terre cultivable au détriment des cultures vivrières.

A cela s'ajoute l'activité d'élevage marquée par des petits troupeaux appartenant à des citoyens, des cadres ou retraités de la région et confiés à des bergers Peuhl. L'élevage de case traditionnel d'ovins, caprins et volailles est largement répandu.

Quelques améliorations sont tentées en aviculture : lutte contre la peste aviaire, amélioration de l'hygiène, introduction de reproducteurs sélectionnés pour améliorer la productivité.

2.2 TECHNIQUE DE COLLECTE D'INFORMATION

Pour mener l'étude, deux catégories de données ont été nécessaires : les données issues de l'exploitation documentaire et celles obtenues par enquête auprès des acteurs. L'exploitation documentaire a consisté à recueillir des informations dans des documents, rapports, thèses, mémoires, articles de journaux, consultés dans des bibliothèques universitaires et des structures de recherche relatifs à la thématique du zonage. L'enquête de terrain a consisté à recueillir des données par l'intermédiaire de questionnaires, d'observations et d'entretiens.

2.2.1 MATERIELS DE COLLECTE DE DONNEES

Les matériels utilisés sont essentiellement constitués de fiches d'enquête et guides d'entretien qui sont un moyen essentiel de récolte de données de proximité. Les guides ont porté sur les thématiques suivantes : connaissances et utilité d'une réserve, impact des activités anthropiques sur la biodiversité du parc, importance de l'implication riveraine pour une gestion durable. Ces deux matériels ont permis de comprendre la perception de chaque entité et son degré d'implication dans gestion durable de la RBC.

2.2.2 CHOIX DES SITES D'ENQUETE

Les critères retenus pour le choix des sites de cette étude sont **i)** la proximité du village par rapport à la RBC, **ii)** la position géographique proche d'un poste de surveillance de L'OIPR, **iii)** manifesté une volonté de collaboration avec les gestionnaires de la RBC. Ainsi, cinq (5) villages ont été retenus à raison d'un (1) village par Sous-préfecture. Notre but étant de recueillir des informations détaillées sur la représentation mentale et les attitudes des riverains vis-à-vis du parc. Il était au préalable nécessaire d'obtenir le soutien des autorités coutumières des villages retenus pour l'enquête, qui se sont accordées sur notre projet en nous facilitant l'accès à la population.

2.2.3 DEMARCHE

L'objectif de l'étude consiste en un diagnostic de la situation du zonage dans la RBC. Les populations ont été interviewées afin de comprendre leur perception et la relation qu'elles entretiennent avec le parc. Nous avons au total réalisé 64 entretiens sous forme d'interview individuelle approfondie dans les 5 villages (tableau 1). Ces entretiens d'une durée de 20 à 25 minutes par acteur, ont été réalisés selon des règles strictes de déontologie : salutation et identification de la personne auditionnée que l'on informe d'avance du but de l'interview, et qui, accepte librement de participer à l'enquête, la confidentialité absolue de ses réponses lui étant garantie et sa participation encouragée par des remerciements.

Tableau 1. Echantillonnage de la population enquêtée par village

Sous-préfectures	Village enquêté	Groupe ethnique	Nombre de ménages	Population totale	échantillon
TEHINI	Bawé	Dioula	46	391	13
KONG	Koniéré	Dioula	95	474	25
DABAKALA	Wendéné	Djimini	112	601	7
NASSIAN	Lambira	Koulango	167	751	10
BOUNA	Bania	Koulango	45	369	9

Source : GAUZE T. M. 2008 complété par KANGA K. 2014

3 RESULTATS

3.1 D'ENORMES PRESSIONS ANTHROPIQUES SUR LA RBC

Des enquêtes menées dans la RBC ont révélé que des zones proches des limites nord-est et Ouest comportent d'importants indices d'activités illégales. Ces agressions sont entre autres :

- **Le braconnage** qui se pratique sous trois formes à savoir : le braconnage commercial destiné aux marchés locaux proches, le braconnage commercial organisé et destiné à des marchés de plus grande envergure, le braconnage de subsistance. Les braconniers issus des populations riveraines qui chassaient généralement dans les environs de leur village, vont de plus en plus loin dans le parc, pour espérer avoir du gibier. Les produits de la chasse alimentent les villes situées autour du parc (Dabakala, Ferkessédougou, Bouna, Bondoukou) et les grands centres urbains du pays tels que Bouaké, Korhogo et Abidjan et des pays limitrophes, principalement le Burkina Faso et le Ghana. Le circuit de commercialisation de la venaison est tenu par des intermédiaires de la filière (tenancières de maquis, transporteurs). Ce braconnage à des fins commerciales représente la grande menace pour la faune du parc.

- **La transhumance** : elle paraît constituer de nos jours, en dehors du braconnage, la menace la plus sérieuse pour la conservation du PNC. En effet, selon les témoignages des enquêtés, il y aurait 25 000 à 50 000 bœufs dans le PNC de novembre à avril. On observe deux types de transhumance : la transhumance de type national, de Kong, Ferkessédougou, Korhogo vers le parc ; la transhumance internationale, des pays limitrophes surtout du nord de la Côte d'Ivoire (Burkina Faso, Ghana, Mali et Niger). La transhumance entraîne d'importante perte de la diversité floristique sur des superficies du parc transformées en pâturage. Il s'est alors créé une compétition entre animaux domestiques et animaux sauvages par rapports à l'accès aux ressources naturelles, notamment l'eau et les pâturages perturbant ainsi l'équilibre psychosocial et biologique de la vie faunique. Aussi, elle a favorisé la création de voies et de pistes utilisées par les braconniers pour accéder facilement au parc.

- **L'orpillage** est une activité artisanale et clandestine. Une analyse de la situation faite sur ce phénomène dans le parc de la comoé et sa périphérie met en exergue ses impacts négatifs. Au plan environnemental, il est à noter le risque élevé de la destruction des habitats de la faune, la pollution des lits des cours d'eau. Au niveau socio-économique, les villages concernés par cette activité subissent l'afflux d'individus parfois sous l'effet de stupéfiants, organisés parfois en bandes armées causant vols, viols, meurtres. De plus, les terres agricoles sont vendues et converties au risque de provoquer une diminution des productions agricoles et partant une insécurité alimentaire.

- **La pêche illégale** : comme pour le braconnage, nous n'avons pas pu avoir d'estimation des quantités de poissons pêchés tant au niveau des professionnels qu'à celui des amateurs. Les pêcheurs, principalement Awlan (migrants ghanéens) et Bozo (migrants maliens), installés dans la région depuis les années 1960, exercent leurs activités en toute illégalité dans le parc depuis sa création. Cette activité se déroule depuis le pont sur la Comoé jusqu'à Kafolo au confluent de la Kinkéné et de la Comoé (Gansé), ainsi que sur la Kinkéné, la Kongo, l'Iringou. La principale période de pêche est celle des eaux basses à moyennes, de janvier à juillet-août. Les pêcheurs, par groupe de 30 personnes environ, s'installent pendant 15 à 20 jours dans le parc. Sur place, ils pêchent et fument les poissons (Mâchoirons, Silures, Carpes, Capitaines, etc.) qui sont écoulés sur les marchés locaux et ceux des grandes villes.

- **L'exploitation de la flore** : cette activité se traduit par l'abattage d'arbres et arbustes. Elle s'observe dans toute la périphérie et même à l'intérieur du parc jusqu'à 10 km en dehors de Nassian. Cette exploitation est destinée à de multiples usages notamment la menuiserie pour la fabrication de chevrons et de planches. Pour la récolte du miel, des arbres de différentes dimensions sont abattus pour avoir accès aux ruches d'abeilles. Ces arbres sont également utilisés pour la construction des habitations (charpente, piliers, etc.), d'instruments à usage courant (dabas, chaises, mortiers, pilons, balais, etc.), pour le bois de chauffe.

3.2 ACTIVITES SOCIOECONOMIQUES RIVERAINES

L'agriculture est la principale source des revenus des populations riveraines de la RBC, avec l'anacarde comme principale culture. Toutefois, des cultures vivrières y sont pratiquées dont les principales sont : ignames, riz, manioc, sorgho, mil et maïs. L'agriculture sur brûlis suivie de jachère reste la principale technique culturale. La mise en jachère réduit la disponibilité de terre cultivable et donc la productivité. La RBC se présente alors comme une source de ressources forestières potentielles pour une population majoritairement agricole. L'analyse de l'emprise spatiale de la zone périphérique (zone de transition) de la RBC, indique que la plupart des villages riverains sont contigus au parc (figure2). Cette proximité constitue une contrainte majeure à la conservation de ce patrimoine naturel considéré par les riverains comme leur espace de vie, leur niche écologique, pour satisfaire des besoins primaires.



Fig. 2. carte de la répartition des villages au tour de la RBC

Toutes fois, dans le cadre du projet MAB, des micros projets d'agroforesterie, d'apiculture et d'aulacidiculture ont été identifiés et initiés avec les populations riveraines pour répondre non seulement à leur besoin mais surtout pour atténuer leurs impacts sur la RBC. Dans le même cadre la radio communautaire a été créé pour appuyer les activités du parc (figures 3,4,5).



Fig. 3. projet Agroforesterie



Fig. 4. La radio communautaire de la RBC



Fig.5. Projet d'apiculture

3.3 LES COMPOSANTES DU ZONAGE DE LA RBC

A l'instar des RB dans le RMRB, la RBC obéit à une structuration spatiale socio-écologique définie en trois zones que sont :

- **l'aire centrale** : il est le noyau dur, le sanctuaire de la biodiversité naturelle. Il est strictement réservé à la conservation et à la protection. Les activités humaines en dehors de la recherche scientifique et de l'écotourisme sont interdites. Cette zone est sous la juridiction directe de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR).

- **la zone tampon** : c'est la zone de contact et de dialogue entre les gestionnaires (OIPR plus autres structures des Eaux et Forêts), les scientifiques (CRE plus autres structures) et les communautés locales intervenant dans les activités expérimentales et la gestion de cet espace. Elle est sujette à une cogestion des acteurs. Cette zone d'aménagement et d'expérimentation intègre les unités de gestion que sont : l'unité éco touristique, l'unité de recherche scientifique (station de recherche en écologie) et de suivi d'écologique. Elle peut couvrir les superficies des forêts classées, aux fins de circonscrire une communauté avec laquelle l'autorité chargée de la gestion de l'aire protégée peut établir et formaliser des relations en vue, de la réalisation des objectifs de la loi ivoirienne n° 2002-102 du 11 février 2002 qui définit et détermine le fonctionnement des AP en Côte d'Ivoire. Cette zone périphérique de transition est régie par le droit commun, y compris le droit foncier et comprend deux sites naturels riches en biodiversité : les Monts Tingui au Sud-ouest et Warigué au nord-ouest. Elle est composée des territoires des sous-préfectures jouxtant la réserve.

- **la zone périphérique** (zone de transition) : cette zone entoure les deux précédentes et représente la zone de coopération avec les populations locales dans les pratiques durables d'utilisation de la biodiversité. La délimitation de cette zone s'étend jusqu'à environ 30 km à partir du noyau. Elle tient compte des critères déterminés par le découpage administratif des collectivités locales et des aires d'influence ethnique et culturelle des villages riverains (figure 3). C'est une approche spatiale et conceptuelle plus large du zonage afin de favoriser et de contrôler l'aménagement et le développement durable de la RBC.

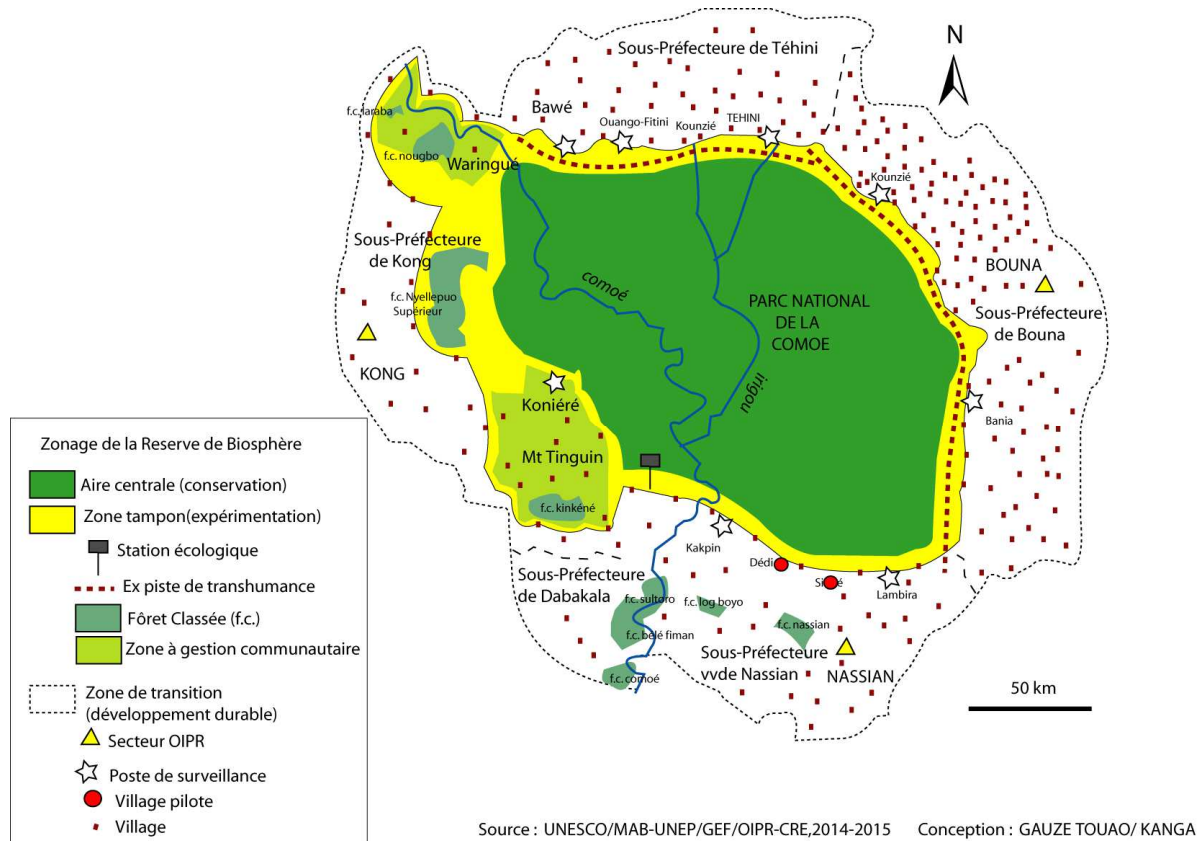


Fig. 6. Zonage de la Réserve de Biosphère de la Comoé

3.4 FONCTIONNEMENT DES COMPOSANTES

L'aire centrale : L'objectif assigné à cette unité est la protection d'un échantillon représentatif de la diversité biologique soudano-guinéenne. Elle bénéficie d'un statut de protection bien respecté, sans habitat humain permanent. Elle se prête aux fonctions de conservation, monitoring écologique, tourisme de vision, recherche et éducation. De ce fait, les activités de surveillance sont intensifiées dans cette zone afin de freiner toutes actions illicites notamment le braconnage, les infiltrations à des fins agricoles, la transhumance, la pêche et la cueillette.

Zone tampon: Plusieurs sites à vocation éco touristique valorisent la RBC, tels que la plaine de la Lola; le fleuve Comoé; les vastes étendues de bowe au nord vers Kafolo et au centre de la RBC; les Monts Boutourou, Gorowi et Yévelé au nord de la réserve; la grotte aux chauves-souris; la marre Gadjipery aux crocodiles; et la forêt de citronniers résultant du séjour des troupes de Sékou Touré au confluent du Bamango et de l'Iringou.

Zone périphérique : Les activités de pêche, agricoles et la cueillette sont autorisées dans le respect des textes réglementant ces activités. Toutefois, les projets industriels, miniers, de lotissement ou d'équipement touristiques, de fouilles archéologiques ainsi que toute réalisation d'infrastructures telles que routes, lignes électriques, gazoducs y sont soumis à l'avis préalable de l'OIPR et une étude d'impact environnementale est systématiquement exigée.

4 DISCUSSION

4.1 UN ZONAGE MAL PERÇU PAR LES RIVERAINS

L'approche de conservation des parcs a été sanctuariste pendant des décennies, et les activités humaines étaient considérées comme destructrices de la nature et incompatibles avec la protection de ces espaces (CORMIER-SALEM et ROUSSEL, 2002[6]). Dans le cadre des aires protégées en Côte d'Ivoire et particulièrement de la RBC, les communautés se sont vues imposées les normes de classement. Celles-ci considèrent alors qu'elles ont été expropriées d'une partie de leur territoire. Lors de l'inscription du Parc en RB, la délimitation des zones tampon et de transition n'a pas été clairement établie

et admise par les populations riveraines. Aujourd'hui, celles-ci perçoivent difficilement l'insuffisance de terres fertiles au regard de la présence dans le parc de ressources immenses qu'elles côtoient. Cette situation a d'énormes répercussions sur la RBC. Ces activités illégales ont connu un pic lors de la crise déclenchée du 19 septembre 2002 qui a entraîné la scission de la RBC en trois grandes zones : zone gouvernementale (20% de la superficie), zone de confiance (15%) et zone Forces Nouvelles (65%). Les menaces étaient de deux ordres : braconnage, pâturage illégal et feux de brousse d'une part et pression foncière au niveau des villages riverains d'autre part. Cela a entraîné des dégâts considérables tant au niveau des infrastructures (la station de recherche ivoiro-allemande a subi des dommages importants en ayant servi de lieu de fumage de viande de brousse) que de la biodiversité [2].

Aussi, arrive-t-il bien souvent que les jeunes revendiquent des parcelles de cultures à l'intérieur de la réserve car avec une population majoritairement rurale, le secteur primaire est dominant. Ils déplorent que la mise en place des aires protégées n'ait pas été précédée et/ou suivie d'actions d'accompagnement telles que l'amélioration des terres cultivables, l'évaluation des besoins des populations, l'évaluation de leurs modes alimentaires, etc. qui devraient permettre aux AP de jouer pleinement leur rôle, qui est à la fois écologique, économique et social (BABIN et al., 2002[7]).

Les classements ne tiennent pas du tout compte du partage rationnel entre espace à protéger et l'espace cultivable nécessaire pour une population en expansion. Pourtant les politiques de conservation sont censées être non seulement des actions de protection physique du territoire mais devraient aussi tendre à améliorer les conditions naturelles favorables à la survie des populations locales. (MENGUE-MEDOU, 2002[8]).

4.2 AU NIVEAU DES ACTIVITES SOCIOECONOMIQUES

La situation socioéconomique de la population riveraine de la RBC met à mal tout projet de conservation et de gestion durable. Les populations riveraines acquièrent la plupart de leur revenu et de leur consommation ménagère, des ressources naturelles. Par conséquent, leur capacité à subvenir à leurs besoins est affectée lorsque la qualité de ces ressources naturelles se dégrade. Les microprojets d'agroforesterie, d'apiculture et d'aulacodiculture se sont révélés comme sources de revenu local permettant ainsi de lutter contre la pauvreté dans l'espace Comoé tout en épargnant la Réserve des agressions anthropiques.

Les technologies agro forestières sont conçues pour améliorer les techniques d'exploitation à bas niveau d'investissement. Il s'agit donc d'excellentes méthodes de lutte contre la dégradation de l'environnement. En raison des nombreux avantages qu'elles offrent, ces technologies ont été annoncées comme un moyen d'offrir des perspectives intéressantes d'une véritable protection sociale pour une population dont la forêt assure une part substantielle de leur revenu MALDAGUE (2004[9]). Mais aujourd'hui, force est de constater que par manque d'appui technique et financier du Projet, la plupart installations mises en place se trouvent de plus en plus abandonnées avec un sentiment général d'insatisfaction et de déception chez la population. Cette situation qui les démotive rend hypothétique l'intégrité du parc.

4.3 CLARIFICATION DU ZONAGE

Compte tenu des erreurs du passé, il apparaît indispensable de repenser non seulement le choix des zones à conserver mais aussi les approches de gestion qui doivent concilier conservation et satisfaction des populations locales (Synge et al., 1999[10]). Les aires protégées constituent des outils incontournables pour la conservation de la biodiversité à une échelle nationale et internationale. Leur zone d'influence doit faire l'objet d'une réflexion en termes d'aménagement du territoire et de régulation de l'accès à l'espace, pour atteindre les objectifs de conservation et d'utilisation durable (GAUZE (TKM), 2015[2]). Cette analyse du zonage, de ses composantes et de leurs fonctionnements permet d'apprécier de façon significative l'importance socio-économique et socio-écologique cet espace. Ses attraits naturels constituent un élément essentiel de sites éco touristiques et une porte au développement de circuits Nature /Culture. Pour ce faire, il serait utile de mieux identifier les superficies des différentes zones de façon plus précise avec des coordonnées géographiques pour les intégrer dans l'arsenal juridique et foncier de la RBC. En somme, ce zonage devra être mieux connu et vulgarisé auprès de tous les acteurs (les scientifiques, les gestionnaires les populations locales etc.)

4.4 SENSIBILISATION ET EDUCATION AU DU FONCTIONNEMENT DE LA RBC

Le zonage est un élément déterminant de la stratégie d'aménagement et de gestion des RB. Pour être admis par tous, il doit faire l'objet des comportements compatibles avec sa conservation et son utilisation durable à travers une gestion participative. Ainsi, une stratégie de communication et de sensibilisation sera donc nécessaire afin de clarifier d'avantages et faire adopter des concepts tels que l'importance du zonage et son respect, la gouvernance environnementale et la prise en

compte de l'ensemble des questions environnementales dans tout le processus de gestion de la RBC. La création de la radio locale Boutourou à Nassian représente aujourd'hui un outil primordial pour véhiculer non-seulement des informations, mais aussi pour sensibiliser les communautés et la communication entre les différents acteurs. Car ses émissions constituent des espaces de discussion, de concertation, d'éducation et de sensibilisation pour le grand public sur la conservation et la gestion de la RBC comme la Réserve de Biosphère de Taï et des autres AP de Côte d'Ivoire (GOH, 2005[11])

5 CONCLUSION

La Réserve de Biosphère de la Comoé (RBC), vaste de 1 150 000 hectares renferme de nombreux atouts liés au milieu (8% de formation forestière, 92% de formation savanicole) garantissant la sauvegarde d'un échantillon représentatif de la diversité biologique à travers un zonage adapté. Toutefois, Les résultats de l'étude montrent que les limites du zonage établies depuis 1974 connaissent de nombreuses insuffisances, accentuées par la crise postélectorale qu'a connue le pays. Par conséquent, l'on enregistre la présence d'activités illégales dont le braconnage, la pêche, la transhumance aux effets drastiques pour la conservation et la gestion durable du parc. Ces pressions anthropiques sont accentuées par la précarité socio-économique et la dégradation des espaces agricoles principales sources de revenus des riverains.

Cette étude a permis de préconiser une redéfinition du zonage en déclinant explicitement les trois fonctions au tour des trois zones interconnectées de la réserve : l'aire centrale (légalement protégée, vouée à la conservation stricte des ressources naturelles), la zone tampon (à vocation scientifique et touristique), et l'aire de transition (zone de développement local). Car la nécessité de mettre en œuvre à la fois conservation, coopération avec la population, recherche et surveillance continue, se traduit avant tout par une structuration spatiale.

Ainsi, une stratégie de communication et de sensibilisation sera donc nécessaire pour le clarifier d'avantage et le faire adopter par tous.

REFERENCES

- [1] Joiris D.V. 2001 « La gestion participative et le développement intégré des aires protégées », in *Avenir des Peuples des Forêts Tropicales*, Volume II Une approche thématique, Bruxelles, Belgique, CE-DG VIII, pp. 489-513.
- [2] TAHOUX (T.M.), stratégies de gestion participative et intégrée de la diversité biologique dans la réserve de Biosphère de la Comoé dans le Nors-Est de la Côte d'Ivoire. Université Nangui Abrogoua Abidjan, Côte d'Ivoire, pp 474 2015.
- [3] AKE ASSI L. : Diversité floristique de la forêt de la Haute Guinée. Symposium International Ecosyn, 06-10 sept.-04, Abidjan, Côte d'Ivoire, p. 7 2004.
- [4] LAUGINIE F. *Conservation de la nature et aires protégées en Côte d'Ivoire*. NEI/Hachette et Afrique Nature, Abidjan, pp. 668 2007.
- [5] TAHOUX (T.M.), « Rôle de la femme dans la gestion des ressources naturelles : l'exemple de la femme ivoirienne. » *Publication UNESCO, BREDA*, pp. 31 1996.
- [6] CORMIER-SALEM M.C. et ROUSSEL B. *Patrimoines et savoirs naturalistes locaux*. In : MARTIN J.-Y., éd. – *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*. Paris, éd. IRD, pp. 125-142, 2002.
- [7] BABIN D., ANTONA M., BERTRAND A., WEBER J. *Gérer à plusieurs des ressources renouvelables : subsidiarités et médiation patrimoniale par récurrence*. In CORMIER-SALEM M-C., JUHE-BEAULATON D., BOUTRAIS J., ROUSSEL B. (Éd.), « Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux », Paris, IRD Éditions, p. 79-99, 2002.
- [8] MENGUE MEDOU.C. *Les aires protégées en Afrique : perspectives pour leur conservation 2002*. [En ligne], Vertigo la revue électronique en sciences de l'environnement Volume 3 Numéro 1 |avril . <http://vertigo.revues.org/4107> accès le 16 juin 2013)
- [9] MALDAGUE, M : *Traité de gestion de l'environnement tropical*. Tome I: Développement intégré des régions tropicales. Approche systémique–Notions–Concepts–Méthodes. ERAIFT, Lumbubashi. 2004.
- [10] Syngé, H et Howe, S. *Parks for biodiversity: policy guidance based on experience in ACP countries*. European Commission/IUCN. Gland, pp. 119 1999.
- [11] GOH D. : *La gestion participative des aires protégées en Côte d'Ivoire : l'expérience du Projet Autonome pour la Conservation du Parc National de Taï (PACPNT)*, Thèse Unique de Doctorat, Université d'Abobo-Adjamé, 266 p. 2005.